



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

REÇU LE

12 OCT. 2012

Mairie de LA BALME DE THUY

Dossier suivi par : Jean Paul EPINAT
Téléphone : 04.79.26.44.15 Fax : 04. 79.26.44.16
Courriel : INAO-CHAMBERY@inao.gouv.fr
N/Réf : EL/JPE – 12- 246

Mairie de LA BALME DE THUY

74 230 LA BALME DE THUY

Objet : **Avis sur arrêt du PLU**
Loi d'orientation agricole n°99-574 du 19 juillet
1999 – article L.112-3 du Code Rural
Commune de **LA BALME DE THUY**

Saint-Baldoph, le 26 septembre 2012

Monsieur le Maire,

Par courrier du 2 août 2012, réceptionné par nos services le 6 août 2012, vous avez bien voulu nous consulter sur le projet arrêté du plan local d'urbanisme de votre commune.

La commune de LA BALME DE THUY est incluse dans les aires géographiques des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) suivants :

AOC*	IGP**
« Abondance »	«Emmental de Savoie»
« Reblochon »	«Tomme de Savoie»
« Chevrotin »	«Pommes et Poires de Savoie»
«Gruyère» (zone d'affinage et de préemballage)	«Emmental Français Est-Central»

Les modifications présentées impactant peu les zones d'appellation, je vous informe, que l'INAO n'émet pas d'objection à l'encontre de cette demande. Cependant l'extension vers l'est de la zone 1AUd au lieu dit « Salignon » semble peu justifiée et pourrait priver l'exploitation agricole d'ouverture vers des prairies de fauche et pâturage.

Pour les appellations fromagères, il convient de veiller rigoureusement à réduire au maximum l'impact des opérations d'aménagement sur les zones de prés de fauche et pâtures. Les amputations, même de faible ampleur, liées à la multitude des opérations d'aménagement ou d'urbanisation sur l'ensemble de la zone d'appellation peuvent porter atteinte au potentiel de production des appellations d'origine. Ces appellations d'origine, reconnues comme éléments de notre patrimoine tirent notamment leur spécificité de l'originalité des prairies.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Directeur de l'INAO
Jean-Louis BUER
Par délégation
L'Ingénieur Terroir et Délimitation
Emilie LEVEAU-VIGNAL

*AOC : appellation d'origine contrôlée
** IGP : indication géographique protégée

INAO - Unité Territoriale Centre-Est
SITE DE CHAMBERY - MAISON DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
40 RUE DU TERRAILLET
73190 SAINT BALDOPH
TEL : 04 79 26 44 15 / TELECOPIE : 04 79 26 44 16
www.inao.gouv.fr